



Perquisitions chez tous les employés d'une entreprise

Par **ARTUS29**, le 18/06/2013 à 16:04

Bonjour

Dans mon entreprise, un employé a volé du matériel. Le patron a décidé de porter plainte et chaque employé va être convoqué au commissariat et chaque habitation sera perquisitionnée.

Je voulais savoir quels sont mes droits, la procédure à respecter.

Je suppose qu'il doit y avoir eu une enquête préliminaire, puis je la demander lors de l'entretien au commissariat ?

Les policiers ont-ils le droit de tout retourner dans la maison et laisser le désordre ?

Le patron a-t-il le droit de faire une demande de perquisition dans tous les foyers de ses employés ?

A titre personnel je trouve cela abusif de mon patron. a-t-on le droit de lancer des perquisitions ainsi chez tout le monde ?

Merci pour votre réponse.

Par **Consuelo**, le 18/06/2013 à 18:18

Bonjour,
votre employeur a déposé une plainte, certes, mais sans vouloir vous dire de bêtise, il me semble que ce n'est pas lui qui décide des mesures d'enquête que les policiers jugeront opportunes.
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **19/06/2013** à **08:29**

Bonjour,

Effectivement, c'est le procureur ou le juge d'instruction qui demandent aux policiers ou aux gendarmes, d'effectuer une perquisition au domicile des "suspects". Cela ne peut pas être effectué hors une procédure officielle.